



## ACCESSIBILITÉ & TRANSPORTS

### Desserte directe par autocars

Nîmes > Rodilhan, Beaucaire > Rodilhan ou Tarascon > Rodilhan

### Autres services autocars

Desservant Nîmes avec correspondances scolaires Nîmes > Rodilhan

### Train

En gare de Nîmes, la gare routière est très proche de la gare SNCF

### Avion

Aéroport de Nîmes-Garons

Transports de l'Agglomération Nîmoise

**Réseau TANGO : lignes 31, 32, 33 Arrêt "Chemin des Canaux" ou "Auriol"**

[www.tangobus.fr](http://www.tangobus.fr) Réseau régional des transports

publics d'Occitanie

**Réseau LIO : ligne 151**

[www.laregion.fr/Train-regional-lio](http://www.laregion.fr/Train-regional-lio)

### DE NÎMES (gare centre-ville)

- 15 min. en voiture - 15-25 min.

en bus

> Bus TANGO n°31, 32 ou 33

> Bus LIO OCCITANIE n°151

### DE MARGUERITES :

- 7 min. en voiture

- 15 min. en bus

> Bus TANGO n°205

### DE BEAUCAIRE :

- 18 min. en voiture

- 25 min. en bus

> Bus LIO OCCITANIE n°151

### DE NÎMES PONT-DU-GARD (gare)

- 10 min. en voiture - 15 min. en bus

> Bus TANGO n°33

### DE BELLEGARDE :

- 15 min. en voiture -

40 min. en bus

> Bus LIO OCCITANIE n°130

## HÉBERGEMENT & RESTAURATION



L'internat accueille les apprenants en chambres collectives avec espaces de travail aménagés. Pour les étudiants, deux appartements permettent de rester le week-end.

En self-service, la restauration est assurée du lundi midi au vendredi midi inclus.

<b>INTERNAT</b>	Forfait 5j/4nuits : 1372 € / an Forfait inter/exter (tous les repas petits-déjeuners compris, sans nuité) : 1140 € / an	<b>Uniquement en période de cours dans l'établissement</b> 43,44 € / semaine (travail en entreprise du secteur privé) 67,44 € / semaine (travail en entreprise du secteur public)
<b>DEMI-PENSION</b>	Forfait 5 jours : 550 €	3,47 € / repas (travail en entreprise du secteur privé) 6,47 € / repas (travail en entreprise du secteur public)
<b>OPTIONS</b>	Payante : Hippologie - équitation (450 €) Gratuite : - Cinéma - Volley-ball / rugby (20 € de licence obligatoire UNSS ou section sportive)	
<b>BOURSES</b>	Pour les élèves de la seconde à la terminale, sous conditions de ressources et d'enfant à charge.  Pour les BTS, les démarches se font auprès du CROUS	

